

Situation des finances de la commune de Rolle face à la péréquation vaudoise

La péréquation cantonale en vigueur jusqu'à fin 2024 a lourdement pesé sur les finances de Rolle. En plus d'être particulièrement défavorable pour notre commune, ce système ne permet pas d'avoir une vision précise des recettes communales et encore moins des montants faramineux que nous devons verser au canton pour la facture sociale et pour la péréquation intercommunale.

Bien que le nouveau système de péréquation soit annoncé comme un peu plus favorable et plus prévisible, il ne garantit malheureusement pas que les déficits enregistrés ces dernières années ne se reproduiront pas. Il serait illusoire d'espérer que le Canton restitue à la commune des montants perçus à tort.

Forte de ces constats, la Municipalité, dans son ensemble, a déposé ces dernières années un budget déficitaire et n'a pas proposé de hausse d'impôt en compensation. En effet, le système était tel que pour 1 franc perçu en plus, plus de 80 centimes auraient dû être reverser au canton ! La nouvelle péréquation apparaît à ce titre bien moins pénalisante, la partie de la facture sociale n'étant plus liée à la valeur du point d'impôt.

Heureusement, les comptes ont été en règle générale moins mauvais que les budgets, ceci en particulier car une partie des dépenses n'ont pas été réalisées. D'autre part une partie de ce déficit chronique a pu être absorbé par l'utilisation de réserves.

Nous constaterons les effets de la nouvelle péréquation dans les comptes 2025 lorsque nous aurons reçus les décomptes cantonaux. Même si les projections laissent apparaître une situation plus favorable, nous ne pourrons tirer de conclusion qu'après leur bouclage.

Quoi qu'il en soit, il n'est plus envisageable pour la commune d'avoir des déficits systématiques. En effet, la nouvelle norme comptable (MCH2) impose d'amortir le déficit communal sur une période de huit ans, ce qui ajoute une contrainte supplémentaire à la gestion et planification financière.

Les charges communales ont, année après année, été contenues et réduites partout où cela était possible et elles n'offrent actuellement presque plus de gisement d'économies. Trouver de nouvelles sources de recettes hors impôt et taxes est difficile. La mise en place d'horodateurs et de vignettes de parking permettra de nouvelles rentrées monétaires. Une hausse d'impôt n'est souhaitée par personne, mais c'est un scénario qui ne peut pas être écarté totalement.

Nous faisons face à une équation budgétaire complexe, où la péréquation vaudoise réformée ne résoudra probablement pas tous les déséquilibres. De surcroît, les finances cantonales n'étant pas les meilleures, le risque est grand de voir le canton venir une fois encore prendre dans la poche des communes. Les discussions après sur le budget cantonal 2026 en témoignent.

Pour la commune, la prudence budgétaire reste de mise, avec la nécessité de trouver un équilibre entre maintien des prestations, respect des normes comptables et préservation de la capacité d'investissement.

Il est en effet pour moi impensable que la Commune doive un jour emprunter pour son fonctionnement et transmette de ce fait une dette à nos enfants.